

Horaires :

Lundi : 13h–18h
Mardi, mercredi, jeudi : 8h30–18h
Vendredi : 8h30–16h

Pour nous contacter : 05 53 98 91 42 / biblio.enap@justice.fr

Inscription : pas de procédure particulière. Vous êtes inscrits d'office en tant qu'élèves de l'ENAP
Votre badge élève sera nécessaire pour vous connecter aux PC et emprunter des documents

Conditions de prêt



- Ouvrages et mémoires : 8 pour 21 jours
- Documents sonores : 2 pour 21 jours
- DVD : 2 pour 8 jours
- Magazines : 2 pour 8 jours

Vous aurez la possibilité de prolonger vos prêts si les documents ne sont pas réservés par un autre usager

Ressources Informatique

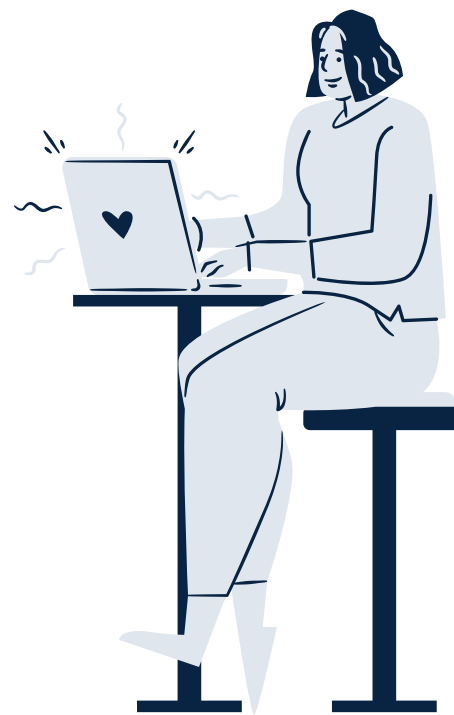
- 27 postes informatiques en accès libre
- Plusieurs imprimantes (quota de 50 impressions par semaine par élève)
- 3 photocopieurs (3€ la carte de 100 photocopies, seul le paiement en CB sans contact est possible)
- 1 scanner

Accès informatique

Pour vous connecter aux ordinateurs

(médiathèque & salles informatiques en accès libre au sein de l'école) :

- **Identifiant** : numéro du badge élève (cela restera votre identifiant)
- **Mot de passe** : à la première connexion, votre nom de famille en minuscule (ensuite, vous devrez le personnaliser)



Pour vous connecter à la messagerie élève :

- **Identifiant** : prénom.nom@eleve-enap.fr
- **Mot de passe** : date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Pour accéder à SIRH-Harmonie :

- Site Intranet Justice / Secrétariat général / Ressources humaines / Sirh-Harmonie



La médiathèque est un espace de travail apprécié de l'ensemble de ses usagers, nous vous demandons donc de respecter le calme qui y règne pour le confort de chacun. Merci



Quelques restrictions...

Pour des questions de sécurité informatique :

- Vous n'aurez pas accès à vos messageries personnelles (Gmail, Hotmail, etc...) sur les ordinateurs de l'ENAP (réseau sécurisé @justice)
- L'utilisation des clés usb ne peut se faire que via l'accueil de la médiathèque (analyse de la clé et transfert/récupération de documents via votre espace personnel)